



20 ans de la COFF, jubilé du 14 novembre 2015, Fabrikhalle 12, Berne

Discours de la partie officielle

Monsieur le Président de l'Assemblée fédérale, cher Stéphane, quel plaisir de t'accueillir parmi nous aujourd'hui.

Mesdames et Messieurs les membres des commissions de la sécurité sociale et de la santé publique des deux Conseils,

Mesdames et Messieurs de la Commission fédérale des questions familiales et de la Perspective politique familiale avec qui nous travaillons étroitement,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Et surtout, chères familles, parents, enfants, grands-parents des 20 familles venues de toutes les parties de la Suisse pour marquer avec nous le 20e anniversaire de notre commission.

La COFF est née le 20 novembre 1995.

En 1982, déjà, un groupe de travail mis sur pied par le Département fédéral de l'intérieur publia le rapport « La politique familiale en Suisse », qui recommandait la création d'un organisme réunissant des experts des questions familiales.

Malgré le dépôt de plusieurs interventions parlementaires, cette recommandation resta lettre morte durant des années. Des organisations actives sur le terrain de la politique familiale, d'entente avec des Eglises, des partis et des syndicats profitèrent de la Conférence des ministres européens de la famille qui s'est réunie en Suisse en 1991, année des 700 ans de la Confédération, pour faire appel au chef du Département de l'intérieur, M. Cotti. Il fut alors convenu que ces organisations élaboreraient un concept répondant à leurs aspirations.

Celui-ci fut finalement mis au point par Pro Familia, pro juventute (dont je salue la représentante ici) et la Fédération suisse des familles monoparentales, en collaboration avec la Centrale pour les questions familiales de l'époque.

En 1994, la proclamation, par l'ONU, d'une Année internationale de la famille permit à la commission nationale instituée par le Conseil fédéral, qui était responsable des manifestations organisées en Suisse, de déposer une résolution demandant notamment la mise en place d'une commission des affaires familiales. En novembre 1995, elle voyait enfin le jour. Organe consultatif du Département fédéral de l'intérieur, en tant que commission extraparlamentaire, elle doit, selon son acte de constitution, contribuer à ce que les diverses réalités familiales dans notre société soient mieux reconnues par le public. Plaque tournante pour les informations,

elle fait office de point de contact pour les institutions cantonales, les organisations privées, les médias et la population. Dans le cadre de son mandat, il lui revient d'élaborer des propositions de mise en œuvre de la politique familiale et de prendre position sur des projets législatifs concernant les familles.

A ses débuts, la COFF a été présidée par Annemarie Geissbühler, son secrétariat scientifique étant confié à l'OFAS. En 1999, la présidence de la COFF a été reprise par Jürg Kruppenacher, qui a exercé son mandat jusqu'à la fin 2011. Il n'a pas pu nous rejoindre aujourd'hui, nous le regrettons et lui adressons un vibrant hommage pour son engagement de 12 ans.

Fin 2011, la COFF a été instituée Commission du Conseil fédéral. Elle est constituée de 15 membres et j'ai l'honneur de la présider et je puis vous dire que sa mission actuelle colle exactement aux tâches que lui incombe son acte de constitution avec un petit regret : le Conseil fédéral ne la sollicite pas suffisamment.

La conciliation entre vie familiale et activité professionnelle ou poursuite d'une formation est l'un des thèmes prioritaires de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF. Pour elle, la souplesse des conditions de travail, la disponibilité de postes à temps partiel, l'introduction d'un congé de paternité et d'un congé parental et l'offre de structures d'accueil plus abordables et mieux adaptées sur le plan quantitatif et qualitatif sont autant d'éléments fondamentaux permettant de concilier travail professionnel et famille.

La COFF a commandé une étude sur l'accueil parascolaire vu par les parents et les enfants pour stimuler le développement de cet accueil en Suisse.

En écho au contenu de notre journée avec les familles, la COFF a l'honneur de vous présenter, en primeur, sa dernière publication (c'est la neuvième de son histoire) intitulée « **L'accueil parascolaire vu par les parents et les enfants** ».

J'aimerais offrir à chaque famille qui le souhaite un premier exemplaire de la publication. Vous la recevrez à la fin de cette journée.

L'étude apporte des réponses aux questions suivantes :

- Comment les parents et les enfants évaluent-ils différents aspects de l'accueil parascolaire, tels que la qualité de l'encadrement, l'organisation et les coûts ?
- Les offres répondent-elles aux besoins des parents et des enfants ? Quels sont les problèmes et quelles améliorations faut-il envisager ?
- Dans quelle mesure les structures d'accueil parascolaire permettent-elles aux parents de concilier la vie de famille et l'exercice d'une activité professionnelle ou la poursuite d'une formation ?

L'étude a donné lieu à la publication simultanée d'un rapport de recherche et d'une brochure, tous deux intitulés « L'accueil parascolaire vu par les parents et les enfants ». La brochure, destinée à un large public, aux autorités scolaires, aux communes et aux écoles, expose les principaux résultats de l'étude et présente six por-

traits offrant un aperçu de la diversité et de la complexité des solutions de garde et des situations de prise en charge des familles en Suisse.

La COFF recommande aux responsables politiques, aux professionnels et aux employeurs aux niveaux national, cantonal et communal de coopérer en particulier sur les points suivants :

1 L'offre : développer l'accueil parascolaire et ouvrir les structures pendant les vacances

La conciliation entre famille et activité professionnelle est optimale lorsque des structures d'accueil parascolaire sont accessibles partout et en tout temps. En d'autres termes, il faut qu'elles soient en nombre suffisant et qu'elles soient ouvertes non seulement *avant* le début des cours, *pendant* la pause de midi et *après* la fin des cours durant la semaine, mais également les jours où l'école est fermée et durant les vacances scolaires. Il faut aussi mettre en place des solutions pour les parents qui travaillent le week-end ou en équipes ou qui ont des horaires de travail irréguliers.

2 La qualité : définir des normes

Le domaine de l'accueil parascolaire doit être régi par des normes de qualité, à l'instar du domaine préscolaire. Ces normes doivent notamment définir une stratégie pédagogique, les qualifications professionnelles requises pour le personnel d'encadrement, le taux d'encadrement, le modèle de collaboration et d'échange avec l'école et les parents, ainsi que les exigences en matière de locaux, de nourriture, d'organisation et d'exploitation.

3 Les tarifs : rendre les offres abordables pour tous les parents

Les tarifs doivent être modérés. Les cantons, les communes et les employeurs doivent s'employer à ce que l'accueil parascolaire soit abordable pour tous les parents. D'un point de vue économique, l'exercice d'une activité lucrative doit être rentable, compte tenu notamment de la nécessité de lutter contre la pénurie de personnel qualifié et d'encourager l'emploi des femmes.

4 Un changement d'approche : combiner l'accueil parascolaire avec l'école

Il est essentiel d'assurer une collaboration étroite et une bonne coordination entre l'école et les structures d'accueil. Idéalement, ces deux acteurs devraient agir en partenariat et collaborer le plus étroitement possible afin de faciliter les transitions et d'exploiter les synergies, notamment quant à l'utilisation des infrastructures. C'est la seule manière de permettre aux parents de poursuivre leur activité professionnelle sans interruption et sans soucis.

5 L'accessibilité : rendre l'accueil parascolaire accessible à toutes les familles

Certains groupes cibles importants n'ont pas encore accès à l'accueil parascolaire.

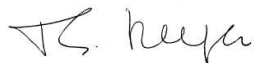
Aujourd'hui, ce sont principalement les familles ayant un haut niveau de formation ainsi qu'un taux d'occupation et un revenu comparativement élevés qui profitent des offres existantes. Par contre, les familles dont le revenu et le niveau de formation sont modestes – souvent les familles issues de la migration – recourent encore peu à ces structures. Pour contrer ce problème, une offre suffisante et la fixation de tarifs modérés ne suffisent pas. Encore faut-il que ces familles en connaissent l'existence et y aient accès.

6 Une mise en réseau : diffuser les bonnes pratiques

Il est essentiel d'instaurer une collaboration entre les acteurs du domaine de l'accueil parascolaire aux niveaux national, cantonal et communal, et de les mettre en réseau. Dans cet esprit, il faut mettre sur pied des plateformes d'échanges pour contribuer à la création et au développement de l'accueil parascolaire.

Synthèse

Pour ses 20 ans, la commission a désiré écouter 20 familles venues de toute la Suisse, elle a pu partager avec elles, durant cette journée, les préoccupations exprimées autour de leur vie quotidienne. Un World Café a permis de mettre en lumière leurs aspirations et recommandations prioritaires. Merci à vous, chères familles, pour cette merveilleuse journée passée ensemble. Les familles remettront elles-mêmes leurs recommandations, au plus haut citoyen du pays, Monsieur Stéphane Rossini, Président de l'Assemblée fédérale avec mission de les communiquer à ses collègues parlementaires pour ainsi améliorer la vie de nos familles en facilitant notamment la conciliation de la vie de famille et l'exercice d'une activité professionnelle.



Thérèse Meyer-Kaelin
Présidente de la COFF